

Gestion des castors et de leurs barrages



Préambule

- La MRC de Portneuf :
 - Territoire de 4 000 km²
 - 83% en milieu forestier
 - Propice à l'habitat du castor
- Plus d'une quarantaine d'interventions sont effectués par an, totalisant la capture d'une centaine de castors par les trappeurs engagés par les municipalités



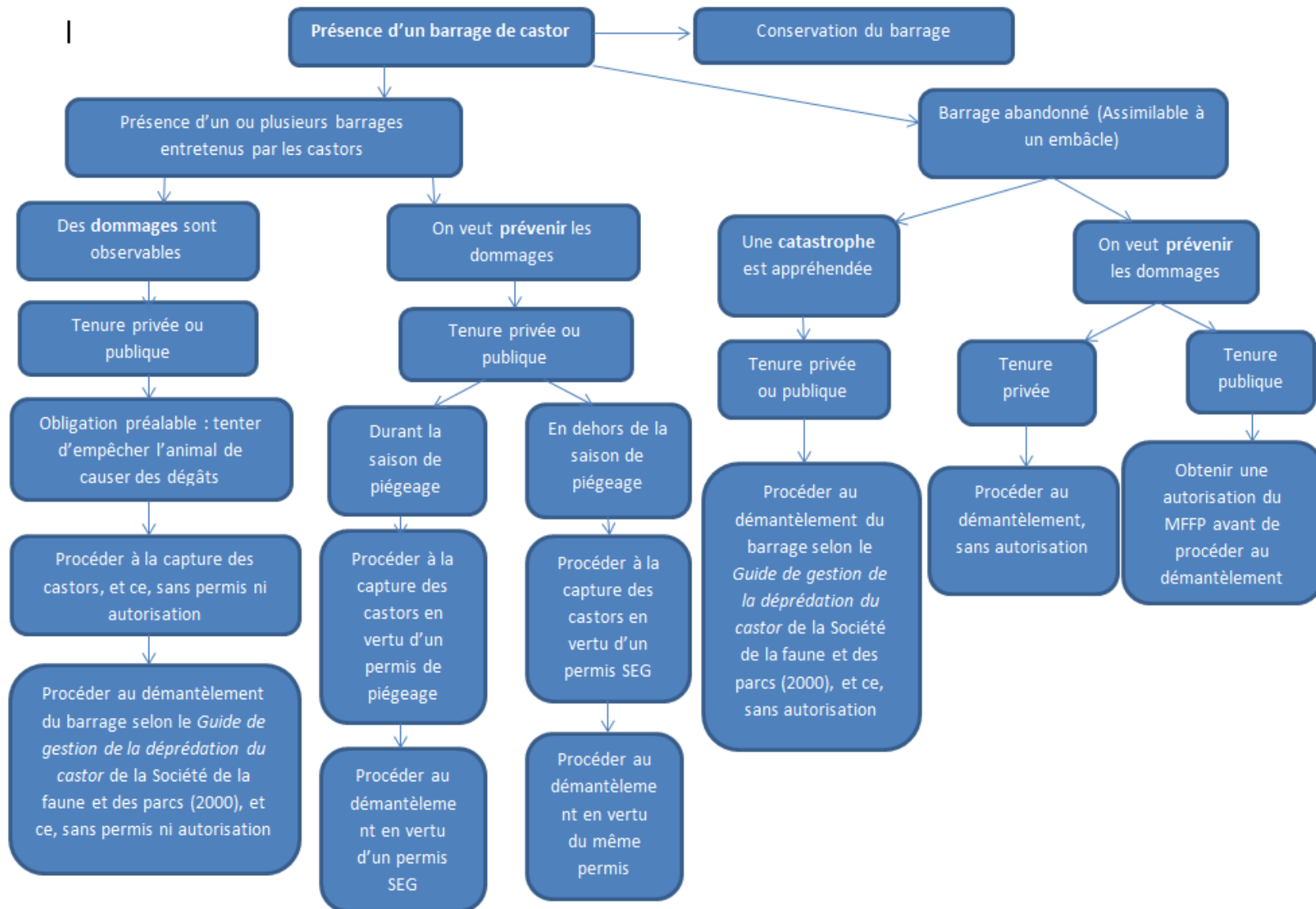
Les bases réglementaires

- **Politique et règlement sur l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Portneuf**
 - Encadrement des procédures relatives à la trappe et au démantèlement des barrages de castor entrant dans le cadre d'application de l'art. 105 de la loi sur les compétences municipales
 - Frais relatifs à la trappe et au démantèlement assumés par les municipalités à même leur fonds général
- **Entente avec les municipalités du territoire de la MRC**
 - Gestion des barrages de castors par la personne désignée au niveau local au niveau de la municipalité
- **Entente avec l'association régionale des trappeurs laurentiens**
 - Définir les responsabilités du trappeur
 - Harmoniser les coûts de trappage sur l'ensemble du territoire
 - La fédération s'engage à trouver un trappeur de remplacement si le ou les trappeurs habituels ne sont pas disponibles

Procédure

- Constatation terrain avec le coordonnateur de la gestion des cours d'eau (au besoin): le barrage constitue-t-il une obstruction au titre de l'art. 105 de la LCM?
- Contacter un agent de la faune afin de s'assurer de pouvoir intervenir en toute légalité :
 - Si on est hors période de piégeage et/ou s'il n'y a pas encore de dommages observables (prévention), la personne désignée au niveau local fait une demande de permis SEG au MFFP (délai : environ 2 semaines)
 - Si les dommages sont observables, contacter illico un trappeur afin d'effectuer le piégeage des castors
- Trappe des castors (selon les conditions du permis SEG si nécessaire)

Procédure (suite)



Procédure (suite)

- Démantèlement du barrage :
 - Le démantèlement des digues ne doit se faire qu'entre le 15 juin et le 15 septembre et aucun explosif ne peut être utilisé (le reste du temps, une brèche est permise);
 - Travaux permis avec de la machinerie (avec les précautions d'usage nécessaires)
 - On devra préalablement s'assurer qu'aucun autre barrage de castor, ou d'origine humaine, situé en aval ne sera emporté par le coup d'eau;
 - Sur un même cours d'eau, les barrages devront être démantelés d'aval en amont pour éviter que des infrastructures (chalet, quai, route, etc.) situées en aval ne soient impactées;
 - Le démantèlement d'un barrage de castor doit débuter par une brèche dans le barrage. Pour éviter l'érosion des berges et l'inondation des propriétés adjacentes, la largeur de la brèche ne doit pas dépasser la largeur du chenal du cours d'eau initial et/ou celui du ponceau situé en aval du barrage. La brèche doit également être réalisée à l'endroit où s'écoulait le cours d'eau à l'origine. Une fois le niveau de l'eau stabilisé de part et d'autre du barrage, les sections restantes du barrage peuvent être démantelées progressivement;
 - Les débris provenant du démantèlement doivent être disposés à l'extérieur du chenal du cours d'eau;

Les méthodes préventives

- Quelques municipalités commencent à mettre en place des structures préventives dans les secteurs s'y prêtant;
- Méthodes simples et peu coûteuses (vues avec la FTGQ au colloque 2015) :
 - Flèches
 - Cônes
 - Cylindres
 - Pré-barrages

Les méthodes préventives



Les méthodes préventives



Cas particuliers... lorsque le castor peut aussi être notre allié...

- Les interventions suivantes sont soustraites à l'application de l'art. 22 de la LQE (article 1 du règlement d'application de la loi sur la qualité de l'environnement) :
 - l'installation d'un pré-barrage pour le castor;
 - le contrôle du niveau d'eau en présence d'un barrage de castor;
 - le démantèlement d'un barrage de castor;
- Facilité technique, administrative et financière de mettre en place un pré-barrage et un contrôle de niveau d'eau pour résoudre des problèmes de gestion des niveau d'eau, lorsque le secteur s'y prête.
- Exemples :
 - Aménagement d'un pré-barrage pour rétablir le niveau du lac Nadeau situé dans le Parc Naturel Régional de Portneuf
 - Aménagement d'un pré-barrage pour le castor pour maintenir le niveau d'un lac

Pré-barrage au niveau du lac Nadeau (Parc naturel régional de Portneuf)



Pré-barrage au niveau du lac Nadeau (Parc naturel régional de Portneuf)



Pré-barrage au niveau du lac Nadeau (Parc naturel régional de Portneuf)



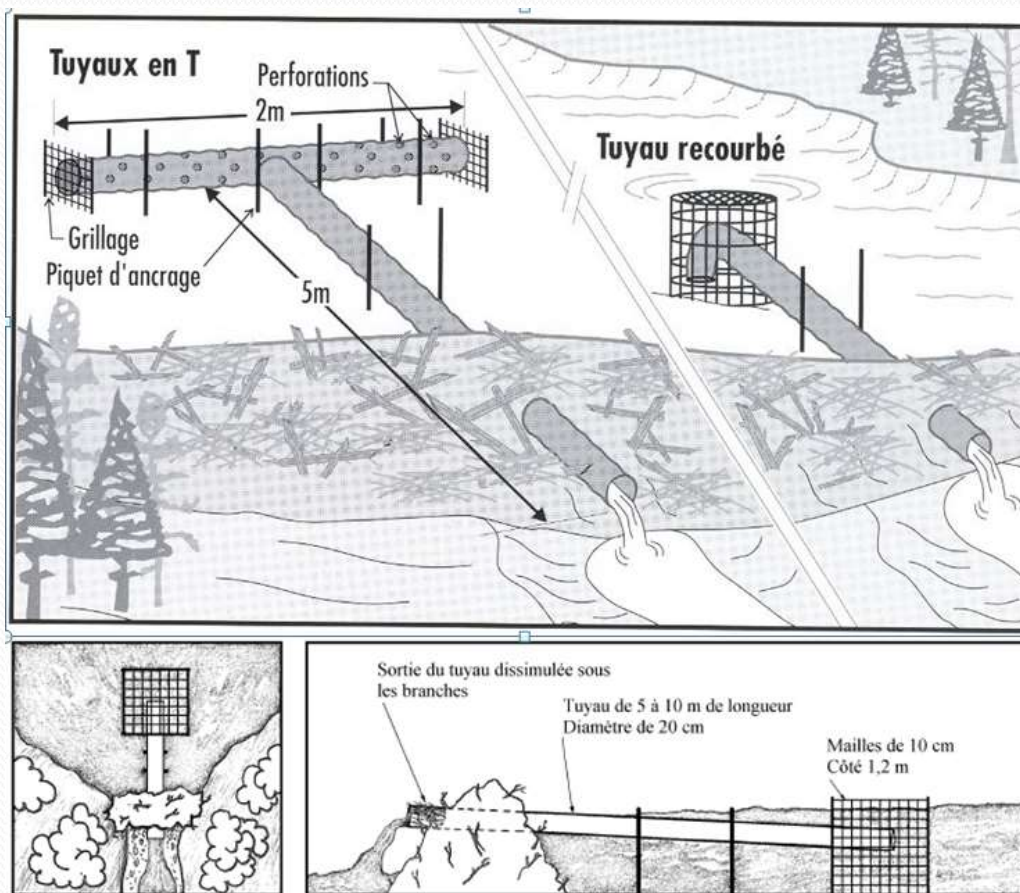
Pré-barrage au niveau du lac Nadeau (Parc naturel régional de Portneuf)



Pré-barrage pour le maintien du niveau d'eau d'un lac



Pré-barrage pour le maintien du niveau d'eau d'un lac



Pré-barrage pour le maintien du niveau d'eau d'un lac



Pré-barrage pour le maintien du niveau d'eau d'un lac

